



Info-Pêche

INFO-PÊCHE #103 – 12/2025 – WWW.FSPG-GE.CH

Sommaire :

- 02 **Édito:** Les repeuplements servent aussi à ça!
- 03 **Parlement européen:** Au menu: plomb et cormorans
- 05 **P'tites Nymphos:** Brèves sur la pêche locale, régionale, nationale et européenne
- 08 **La Drize refait surface:** Post Tenebras Lux
- 09 **Loi fédérale sur la pêche:** Des buts loin d'être atteints
- 10 **Nouvelles de la FSP:** Actualités de notre fédération faîtière
- 12 **Adhérez aux sociétés membres de la FSPG**

LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillinges,
74250 Fillinges

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Édito : une autre raison d'effectuer des repeuplements ...

Les pesées d'intérêt des collectivités publiques étant ce qu'elles sont, et les ressources financières de ce pays n'étant pas illimitées, il est probable que toutes les rivières de Suisse ne seront pas assainies, et que plusieurs ne produiront pas des populations de poissons exploitables par la pêche de loisir, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui.

Plutôt qu'un abandon par les pêcheurs et pêcheuses, qui se traduit souvent par l'oubli et la disparition invisible des derniers poissons sauvages, en même temps que les biocénoses qui les nourrissent, il est utile qu'elles soient repeuplées. Les poissons de pisciculture n'indiquent ni mieux, ni moins bien les pollution aiguës que les poissons sauvages, mais au moins, lorsqu'ils disparaissent, le phénomène est visible et les pêcheurs peuvent demander des comptes.

Il est vrai que les poissons de pisciculture coûtent cher. Ceci dit, leur prix est indiqué sur les factures, ce qui est toujours utile pour les actions en justice après des mortalités. Les poissons sauvages eux aussi ont une valeur (entre 20 et 30 CHF/kg), mais ce prix ne s'applique que lorsque les mortalités sont constatées, et sur la base du nombre d'individus morts trouvés, d'ailleurs systématiquement minimisé par les exploitants hydroélectriques et les pollueurs. L'expérience montre par ailleurs que sans pêcheurs, de nombreuses mortalités de poissons indigènes passent inaperçues.

Pêcheurs et pêcheuses ... il est donc impératif d'aller à la pêche !

Maxime Prevedello – secrétaire FSPG



Alejandro
Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH



www.articles-peche.ch



Tél.: +41 (0)22 755 54 41
Fax: +41 (0)22 755 54 42
Natel: +41 (0)79 512 32 47

versoix@articles-peche.ch

Et pendant ce temps là en Europe ...

Grand cormoran : appel en faveur d'une stratégie de gestion à l'échelle de l'UE – une nécessité attendue depuis longtemps

Dix commissaires du Parlement européen ont adressé une lettre ouverte début juillet 2025 à Mme **Ursula von der Leyen**, Présidente de la Commission européenne, Mme **Teresa Ribera**, Vice-présidente exécutive de la Commission, Mme **Jessika Roswall**, Commissaire chargée de l'environnement, M. **Costas Kadis**, Commissaire chargé de la pêche et des océans. Ci-dessous son contenu:

Le 3 juin 2025, sous l'égide de la présidence polonaise du Conseil de l'UE, une conférence de haut niveau s'est tenue afin d'aborder l'impact croissant de la prédateur des cormorans sur les écosystèmes aquatiques, la pêche et l'aquaculture dans l'Union européenne. À cette occasion, les experts de la Commission consultative européenne pour la pêche et l'aquaculture en eaux intérieures (EFAAC) ont présenté un projet de [plan européen de gestion du grand cormoran \(*Phalacrocorax carbo sinensis*\)](#).

La directive européenne sur les oiseaux a contribué à la reconstitution de la population de grands cormorans, qui est passée à plus de 1,5 million depuis 1980. Cependant, ce succès entraîne aujourd'hui un nouveau déséquilibre écologique et des conséquences économiques imprévues. L'aquaculture en étang, les activités de pêche récréative, mais aussi les efforts de conservation des espèces de poissons d'eau douce menacées sont gravement affectés, comme le démontrent de nombreuses publications scientifiques. Le montant des dommages économiques estimés dépasse 350 millions d'euros par an, dont 100 millions d'euros pour les seules activités de pêche récréative.

Le projet de plan de gestion présenté par l'EFAAC et la présidence polonaise, financé par la DG MARE et le Fonds fiduciaire FAO-Commission européenne, offre une feuille de route stratégique et scientifique indispensable pour atténuer les effets négatifs de la prédateur des cormorans au niveau international.

Nous, membres du Parlement européen soussignés, souhaitons rappeler que le Parlement européen a demandé l'élaboration et l'adoption d'un plan européen de gestion des cormorans afin de minimiser l'impact de l'augmentation de la population de cormorans en Europe dans sa résolution 2008/2177(INI)2. Cette demande a été réitérée en 2018 et à nouveau en 2022, **mais elle reste à ce jour sans suite**. En outre, le Conseil de l'UE a souligné en juillet 2022 dans ses conclusions sur les orientations stratégiques pour une aquaculture européenne plus durable et plus compétitive que « **les cormorans [...] sont devenus un défi considérable** » et a exhorté « la Commission à identifier en temps utile des mesures de gestion efficaces et efficientes à l'échelle de l'UE afin de prévenir ou de réduire les dommages causés par les prédateurs ». Si la protection de la biodiversité reste un pilier fondamental de la politique environnementale de l'UE, il est de plus en plus nécessaire d'envisager une approche plus efficace, qui garantisse la conservation continue des espèces aviaires, telles que le grand cormoran, tout en protégeant les stocks halieutiques, la biodiversité aquatique, la sécurité alimentaire et la résilience économique.

Nous, membres du Parlement européen soussignés, demandons donc respectueusement à la Commission européenne de présenter sans plus tarder une solution de gestion concrète et coordonnée au niveau de l'UE, en s'appuyant sur les travaux présentés lors de la conférence du 3 juin.

Signé par les membres du Parlement européen suivant.e.s : Asger Christensen (Danemark) - Sofie Eriksson (Suède) - Niclas Herbst (Allemagne) - Gabriel Mato (Espagne) - Jessica Polfjärd (Suède) - Bert-Jan Ruijsen (Pays-Bas) - Sander Smit (Pays-Bas) - Flavio Tosi (Italie) - Hélène Fritzson (Suède) - Eero Heinäläoma (Finlande)

Source : [EAA \(European Anglers Alliance\) le 2 juillet 2025](#)

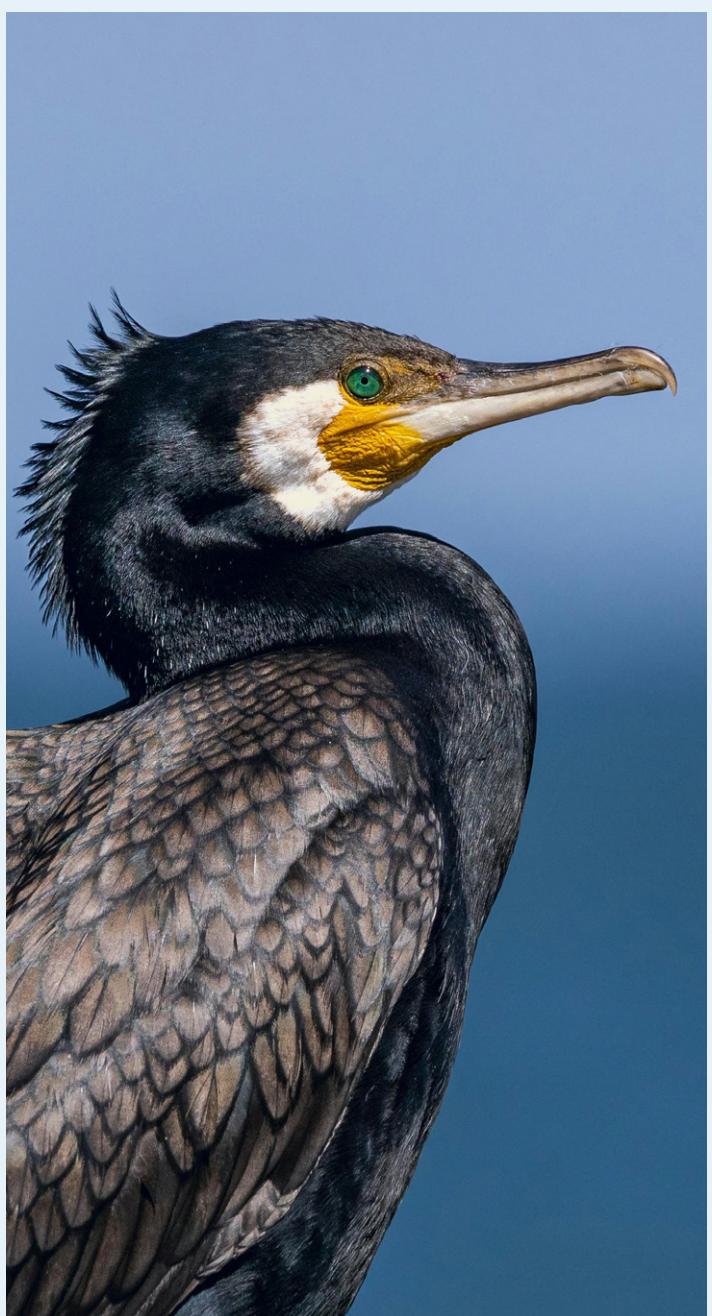


Photo: Denitsa Kireva - www.pexels.com

Et pendant ce temps là en Europe ...

Séparation des restrictions de l'UE sur le plomb

La Commission européenne a désormais confirmé la scission de la proposition de restriction de la part du règlement de l'UE sur le plomb: il y aura deux réglementations distinctes, l'une pour les **articles de pêche** et l'autre pour les **munitions**. Cela répond au fait que les secteurs des articles de pêche et des munitions sont confrontés à des réalités techniques, environnementales et socio-économiques très différentes.

La proposition relative au plomb dans les articles de pêche comprend :

- Une interdiction de mise sur le marché et d'utilisation des plombs, leurres et lignes de pêche contenant 1% ou davantage de plomb
- Périodes de transition:
 - Plombs et leurres moins ou égalant 50 g: élimination progressive sur 3 ans
 - Plombs et leurres plus de 50 g à 1 kg: élimination progressive sur 5 ans
 - Plombs Drop-in et lignes de pêche en plomb: élimination progressive sur 6 mois
- Deux exemptions importantes:
 - Les leurres en alliage de cuivre peuvent contenir jusqu'à 3 % de plomb
 - Les très petits plombs fendus (moins ou égal à 0,06 g) peuvent toujours être vendus s'ils sont conditionnés dans un emballage étanche et à l'épreuve des enfants

L'EFTTA constate avec satisfaction que la proposition de la Commission reflète la plupart de ses recommandations, en particulier le seuil de 1% de plomb, l'élimination progressive en 6 mois des plombs et les deux exemptions pour les leurres en alliage de cuivre et les très petits plombs fendus.

Source : EFTTA – European Fishing Tackle & Trade Association – le 27 octobre 2025



Matériaux alternatifs: grands espoirs, dure réalité

L'industrie des articles de pêche nourrissait de grands espoirs quant à la possibilité de remplacer rapidement le plomb par des matériaux alternatifs. Mais l'expérience montre aujourd'hui une réalité différente. En effet, les options sans plomb sont beaucoup plus coûteuses et les coûts ne cessent d'augmenter. Le tungstène, autrefois considéré comme la meilleure alternative, est devenu particulièrement onéreux, ses prix ayant grimpé en flèche en raison de l'offre limitée de la Chine (principal producteur mondial) et de la demande croissante de secteurs tels que la défense et l'aérospatiale.

Agenda 2026

Ouverture salmonidés Léman :

dimanche 18 janvier

Ouverture rivières :

samedi 7 mars (Étang de la Touvière - Avully)

Ouverture rivières limitrophes :

samedi 14 mars

AD FSPG 2026 :

mercredi 15 avril (Maison de la Pêche)

AD FSP :

samedi 2 mai (Saint-Gall)

Ouverture Ombre :

samedi 2 mai

Initiation à la pêche enfants :

samedi 4 juillet (Étang de Richelien)

Interdiction du Live Sonar confirmée par le TF

8 octobre – Suite à un recours, le Tribunal fédéral a définitivement validé l'interdiction des Live Sonars sur le lac des Quatre-Cantons afin de protéger les poissons et leur habitat, comme le souligne la fédération de pêche du canton de Lucerne.

A noter qu'une interdiction identique de 3 ans a été décidée sur le lac de Lugano et le lac Majeur par la Commission internationale italo-helvétique de la pêche (CISPP) sur ces lacs internationaux, qui a pris effet à partir du 1er octobre. L'arrêt du Tribunal fédéral montre clairement que toutes les objections juridiques des partisans du Live Sonar ont été vaines. On peut même parler d'un classique autogolo : le fait que le Tribunal fédéral donne si clairement raison à la commission de la pêche qui a prononcé l'interdiction oblige presque les autres cantons et leurs commissions de la pêche à suivre le mouvement.

Pollutions : la Cour des comptes saisie

14 octobre – Christophe EBENER, ancien président de la CP et représentant au sein du Bureau directeur de la FSP a fait parvenir le courriel ci-dessous au président de la Commission de la Pêche :

Monsieur le président, j'ai été informé aujourd'hui que l'Aire avait été polluée une nouvelle fois, et que cet épisode condamnait de facto les prochains repeuplements sur ce cours d'eau, ce qui mettra donc un terme à l'ouverture prolongée de la pêche sur cette rivière.

Cette succession de pollutions sur les cours d'eau genevois n'est due ni au hasard ni à la malchance, et met en cause la capacité de l'État de Genève à assurer ses missions de protection et d'assainissement des eaux, ainsi qu'à retrouver et poursuivre les auteurs de pollution. Elle met à mal des décennies de succès en matière de renaturation des cours d'eau. Aujourd'hui, ce sont les défenseurs des milieux aquatiques qui sont inquiets, et non les pollueurs !

Lassé, attristé et exaspéré par cette situation, j'ai donc dû me résoudre à saisir la Cour des comptes, en espérant que les ressources financières et humaines dédiées à la protection des cours d'eau seront à l'avenir mieux utilisées. Avec mes meilleures salutations, Christophe EBENER

La pêche vit un coup de jeune grâce aux réseaux sociaux

23 octobre – Reportage du TJ de RTS Première

Lien vers le Replay [ICI](#)



P'tites Nymphos

Colloque FIBER

11 novembre – Invitation à participer à un colloque FIBER intitulé: Frayères – Monitoring, repeuplement & revalorisation – Où focaliser les efforts ? qui aura lieu le 31 janvier 2026 à Olten à l'hôtel ARTE de 9h15 à 16h30. Il portera sur le thème de la reproduction naturelle des poissons dans les cours d'eau. Les informations supplémentaires ainsi que les inscriptions se trouvent [ICI](#). Finance d'inscription pour les pêcheurs: 60.- (Ces frais comprennent les collations, le diner et les documents du colloque).

Source : FIBER (Bureau suisse de conseils pour la pêche)

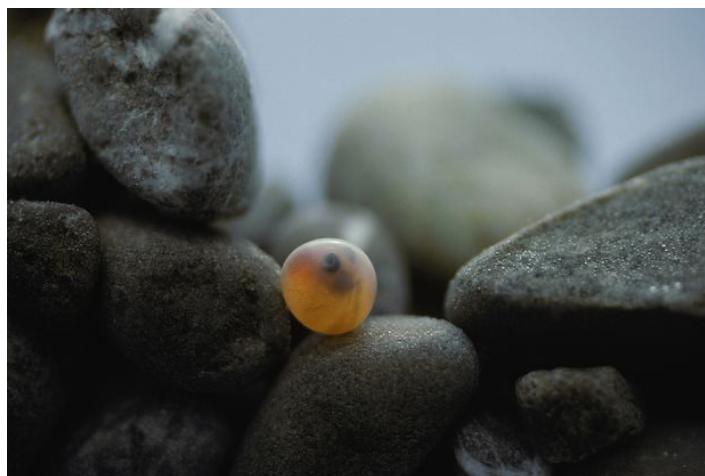


Photo: M. Roggo

PFAS

14 novembre – Le canton de Zoug a constaté des teneurs excessives en PFAS dans les brochets et les perches pêchés dans le lac de Zoug. La vente et la distribution de ces poissons sont désormais interdites. Les pêcheurs professionnels seront indemnisés pour leurs pertes de revenus.

Source : Blue-news

Réchauffement climatique : Neuchâtel limite la pêche

15 novembre – Le service de la pêche a fixé pour 2026 la limite journalière de capture de l'ombre commun à un seul individu dans l'Areuse et le Buttes, contre deux auparavant. Les tailles minimales de capture pour la truite seront désormais remplacées par des fenêtres de capture, afin de protéger les poissons de taille intermédiaire, essentiels au maintien de populations saines. Cette disposition concernera les bassins de l'Areuse, du Doubs et du Seyon, ainsi que le Bied des Ponts.

Source : RTS Info

Triazole dans le Léman : le spectre de l'effet cocktail

16 novembre – Le Triazole déversé dans le Rhône polluera les eaux du Léman pour 10 ans au moins. Si sa concentration n'est pas nocive, son interaction avec d'autres microparticules inquiète les experts.

Source : 24 heures

PFAS dans les denrées alimentaires

17 novembre – Après l'analyse de 900 échantillons de denrées alimentaires, une levée partielle de l'alerte est effective sur les PFAS avec tout de même des risques régionaux. L'étude montre que la très grande majorité des produits ne sont pas fortement contaminés par les PFAS. L'affaire dans le canton de Zoug (interdiction pour les pêcheurs pro de commercialiser brochets et perches) est issue d'une enquête régionale ciblée et n'a aucun lien direct avec l'étude nationale. Cela montre toutefois qu'il peut y avoir localement des charges très élevées, dont les causes doivent maintenant être clarifiées.

Source : SRF News (Suisse alémanique)

Réforme sur la qualité de l'eau: les Verts ont du mal à l'avaler

26 novembre – Albert Rösti a présenté un projet de loi pour (Ndlr: soi-disant) mieux protéger les eaux en Suisse. Les Verts estiment que le conseiller fédéral fait des faveurs au « lobby agricole ». Dans un communiqué, le gouvernement explique renoncer pour l'heure « à fixer de nouvelles valeurs limites pour trois substances actives qui ne peuvent être remplacées par aucune autre solution pour protéger les cultures agricoles et qui sont donc indispensables à l'agriculture ». A savoir la deltaméthrine, le foramsulfuron, la lambda-cyhalothrine.

[Lien vers l'article](#)

Source : 20 minutes

Règlement de la pêche dans le Léman : modifications

Le règlement de la Pêche au Léman va subir des modifications importantes **dès le 1^{er} janvier 2026**.

Les modifications pour la pêche de loisir sont :

Art. 38 - Taille minimale de capture

- La taille minimale de capture du corégone passe de 30 cm actuellement à 37 cm dès 2026.
- La taille minimale de capture du brochet passe de 45 cm actuellement à 50 cm dès 2026.
- Chaque truite, omble-chevalier ou perche capturé par les pêcheurs de loisir doit être conservé et ne peut en aucun cas être remis à l'eau, même si sa taille est inférieure à la taille minimale de capture. Chaque capture compte pour le nombre maximum de capture journalier et annuel défini à l'art. 40.

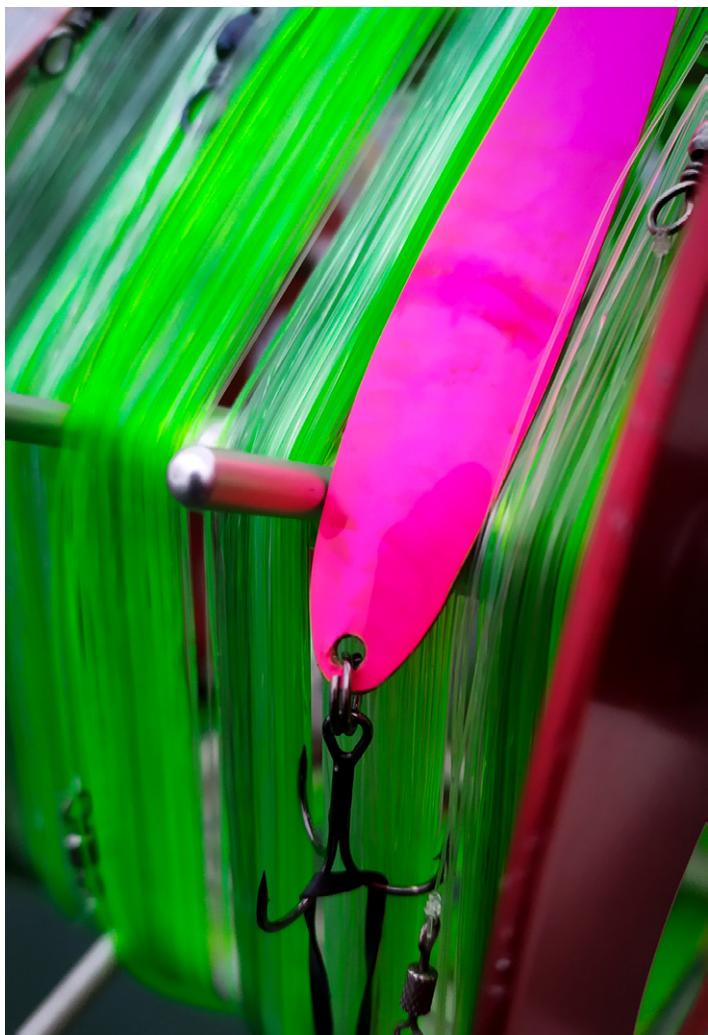
Art. 39 - Période de protection

- Pour le brochet du 20 mars au 20 avril (ancialement du 1^{er} au 20 avril).

Art. 40 - Nombre maximum de captures

- Les personnes pratiquant la pêche libre ou banale et les titulaires d'une autorisation de pêche de loisir sont autorisés à capturer au maximum :
 - a) 4 truites par jour et 100 par année; (ancialement 8 truites par jour / 200 par année)

Les modifications pour la pêche professionnelle sont très nombreuses. Au besoin, vous pouvez les consulter sur le règlement complet [ICI](#).



Post Tenebras ... Lux !!!

Remise à ciel ouvert de la Drize dans le PAV

Lorsque les nouvelles sont bonnes, nous ne boudons pas notre plaisir de les reprendre dans l'Info-Pêche. Le 25 novembre dernier, une cérémonie d'inauguration a été organisée par le Département du Territoire (DT) et son Service de l'Aménagement des cours d'Eau et de la Pêche (SAEP) à l'occasion de la première étape de la remise à ciel ouvert de la Drize, sur un linéaire de 450 m dans le quartier de l'Etoile et des Acacias (Boissonnas) du grand projet Praillle-Acacias-Vernets (PAV).

Les autorités (M. Nicolas Walder, Conseiller d'État en charge du DT, Mme Sonja Molinari, maire de la Ville de Carouge, Mme Marjorie de Chastonay, conseillère administrative de la Ville de Genève et M. Bertrand Reich, président de la fondation Praillle-Acacias-Vernets) ont inauguré officiellement cette remise à ciel ouvert en ouvrant une vanne qui a libéré les eaux de la rivière, sous les indications expertes de Kim Herensperger, chargé de projet pour le SAEP, qui a prononcé la devise emblématique de Genève « Post Tenebras Lux » au moment fatidique et émouvant de libération des eaux de la Drize, accumulées en amont quelques moments avant la cérémonie.

Projet unique en Europe

Cette remise à ciel ouvert d'un cours d'eau en pleine ville, un projet unique en Europe, a été réalisée en moins de trois ans depuis le vote du crédit d'investissement par le Grand-conseil de 60 millions de francs – dont 35 pour cette première étape. Cette prouesse a notamment été possible grâce au savoir-faire des équipes des entreprises expérimentées qui depuis 25 ans renaturent des cours d'eau dans le canton. Cette remise à ciel ouvert s'inscrit dans le grand projet de renouvellement urbain PAV qui prévoit la création de nouveaux quartiers d'habitation avec 12'000 logements. Elle permettra également une meilleure gestion du cycle naturel des eaux en milieu urbain et de protéger ainsi ces quartiers contre les inondations liés aux crues et au ruissellement. Elle concrétise aussi l'ambition de réaliser des espaces de vie durables et accueillants au cœur de la ville.



Prochaines étapes

2026 verra le début des travaux de construction d'un pont qui permettra le passage de la rivière sous l'avenue de la Praillle dès 2028. Dès juin 2026, une autorisation de construire conjointe entre le DT et la Ville de Genève sera déposée afin de poursuivre la remise à ciel ouvert de la Drize dans le futur Parc des Sports, à proximité de la future embouchure de la rivière dans l'Arve. Et last but not least, l'avant-projet de remise à ciel ouvert de l'Aire dans le PAV, entre Pont-Rouge, la route des Jeunes et sa future embouchure dans l'Arve, sera finalisé courant 2027.

Commentaire de la FSPG :

La FSPG s'inquiète depuis longtemps de la quantité d'eau qui coulera dans la Drize une fois la remise à ciel ouvert terminée, en 2035 si tout va bien. Nous avons déjà rapporté dans l'Info-pêche sur les trois opérations d'alimentation artificielle de la rivière avec de l'eau du réseau d'eau potable durant les étés 2022, 2023 et 2025. Si on se contente des très faibles débits d'étiage naturels, à savoir entre 3 et 5 litres seconde à Grange-Collomb, la Drize dans le PAV ne sera qu'un mince filé d'eau chaude qui ne remplira pas ses fonctions d'îlot de fraîcheur et de détente pour les futurs habitants. Dès les séances de présentation de l'avant-projet, la FSPG a soutenu la solution qui consiste à soutenir les débits de la Drize remise à ciel ouvert par de l'eau brute issue du projet GENILAC qu'il est prévu de rejeter dans l'Arve (près de 2'000 litres / seconde !) à proximité du Pont Wilsdorf. Un débit moyen de 150 litres/seconde nous apparaît comme la quantité d'eau adéquate pour donner à la « future Drize » toute sa capacité d'accueil pour les espèces piscicoles, la biodiversité, l'arrosage des espaces naturels, l'utilisation pour les WC et surtout pour constituer un véritable îlot de fraîcheur sur tout son parcours à travers le PAV.

[MP]



Amis pêcheurs, bravo, et merci !

Oui, merci car, vous avez renoncé aux repeuplements, instauré quotas et fenêtres de capture, passé des examens pour obtenir l'attestation SaNa, consacré du temps à recenser les frayères et à aménager l'habitat dans les ruisseaux.

Vous avez dénombré les oiseaux piscivores, dénoncé les pollutions, ombragé les cours d'eau et même sauvé truites et ombres durant les canicules.

Vous avez lu les études scientifiques, constaté que leurs recommandations s'éloignent rarement du discours de ceux qui les payent, et observé avec amusement que les responsables de la pêche ont presque tous le même profil, et sont très souvent issus du même microcosme.

Et vous êtes maintenant convaincus que s'il n'y a plus de poissons, c'est à cause de vous!

Pourquoi n'avez-vous pas les mêmes exigences envers les administrations qu'envers vous-même? Ayez toujours en tête la loi fédérale sur la pêche, les objectifs remarquables qu'elle fixe, et les lourdes responsabilités qu'elle délègue au canton dans lequel vous résidez, en particulier, l'article 1, qui indique que la loi a pour but, entre autres:

«de préserver ou d'accroître la diversité naturelle et l'abondance des espèces indigènes de poissons, d'écrevisses, d'organismes leur servant de pâture ...»

«d'assurer l'exploitation à long terme des peuplements de poissons et d'écrevisses»

Et l'article 22, qui stipule que «les cantons exécutent la présente loi, ...»

Amis pêcheurs, ne pensez-vous pas que nous avons suffisamment débattu du sexe des anges, et qu'il est temps d'exiger, canne à la main et audit au poing, le respect de la loi ?

Évidemment, les relations avec l'administration seront différentes de ce qu'elles sont actuellement, et les rôles des uns et des autres devront être renégociés, mais au moins, les choses seront claires: soit il n'y a pas assez de moyens pour la protection des milieux aquatiques, et nous serons utiles à l'administration pour qu'elle puisse remplir sa mission, soit les moyens engagés ne le sont pas efficacement, et notre action sera utile à la cause que nous défendons.

De notre côté, la seule chose qui compte est le résultat: nos eaux doivent héberger davantage de poissons ... et rapidement!

[CE]

Nouvelles de la FSP : Une politique efficace plutôt que bruyante

Points forts actuels : le lac de retenue du Trift, les mesures de remplacement et de compensation, le réchauffement climatique : trois thèmes d'actualité montrent que, pour la FSP, ce sont les résultats qui comptent en politique.

Lac de retenue du Trift

La Fédération Suisse de Pêche (FSP) adopte une approche pragmatique en matière d'énergie hydraulique. C'est pourquoi elle a participé activement à la table ronde sur l'énergie hydraulique. Quand la fédération dit A, elle peut aussi dire B. La FSP a signé un accord dans lequel elle s'engage à soutenir l'extension des 16 centrales hydroélectriques prévues par la table ronde. Cela concerne par exemple le barrage du Grimsel, pour lequel la FSP et la Fédération bernoise ont participé avec succès au dialogue du Grimsel. L'exemple le plus récent est l'extension de l'énergie hydraulique au lac de Trift. La FSP constate avec satisfaction que même la dernière organisation environnementale nationale a désormais compris qu'une avalanche de recours ne servirait à rien, voire serait contre-productive.



Cette image de synthèse montre à quoi devrait ressembler la cuvette du Trift. Ce barrage voûte d'une hauteur de 177 m retiendrait 85 millions de m³ d'eau.

Mesures de remplacement et de compensation

Au lieu de miser sur l'idéologie, le refus et des référendums voués à l'échec, la FSP mise sur un travail parlementaire minutieux et sur ce qui est vraiment important. Cela signifie que la FSP se concentre actuellement sur le sauvetage des mesures de remplacement et de compensation dans le cadre de l'ordonnance sur l'accélération de la mise à l'œuvre. «Au final, elles sont décisives pour les cours d'eau et les poissons», explique le président central de la FSP, Daniel Jositsch. Dans cet esprit, la FSP est parvenue, grâce à une alliance multipartite au Conseil des États, à faire adopter la proposition de compromis de Heidi Zgraggen (Centre, UR) (voir Journal suisse de la pêche, juillet/août 2025). Il s'agit maintenant d'obtenir le soutien nécessaire au Conseil national.

Températures des eaux

La Fédération Suisse de Pêche observe avec inquiétude la hausse des températures dans les cours d'eau due au réchauffement climatique. À la mi-juillet, un rapport scientifique commandé par l'OFEV a montré que d'ici la fin du siècle, les températures de l'eau des rivières suisses pourraient augmenter jusqu'à 3,5 degrés. Une problématique particulière se pose à la centrale nucléaire de Beznau où, contrairement à d'autres installations, Axpo ne refroidit pas l'eau dans des tours de refroidissement. Par conséquent, les jours de grande chaleur, une quantité encore plus importante d'eau chaude se déverse dans l'Aar. Or, des températures supérieures à 25 degrés sont mortelles pour les ombres et les truites. Comme elle l'avait déjà fait avec succès en 2018, la FSP a dû insister pour que les règles relatives à la chaleur soient respectées pendant le mois de juin caniculaire.



Depuis des années, la Fédération Suisse de Pêche insiste pour que des limites claires soient fixées pour la température de l'eau en aval de la centrale nucléaire de Beznau.

Catch & Clean Day 2025

Une des plus grandes opérations de nettoyage de cours d'eau en Europe

La journée Catch & Clean, fixée au dernier samedi de septembre, a réuni pas moins de 15 fédérations cantonales, sociétés ou associations de pêcheurs, avec plus de 500 bénévoles. Vingt autres sociétés de pêche ont utilisé les sacs de collecte de la FSP pour leurs actions de nettoyage des cours d'eau à d'autres dates, par exemple parce qu'au printemps, le niveau d'eau dans leurs cours d'eau est nettement plus bas ou parce que leur « journée de collecte » est une tradition de longue date.

Des sacs FSP pour toute l'année

Cette flexibilité est tout à fait dans l'esprit de l'action! Chaque jour peut être un #catchandcleanday! Les sacs de collecte de la FSP, qui soulignent l'importance de la coopération et de la solidarité dans le cadre de cette action, sont disponibles gratuitement au bureau de la FSP à Berne, indépendamment de la date de la journée d'action.

Une idée jeune et audacieuse

Catch & Clean est un projet au succès inattendu lancé par deux « pêcheurs militants » du nord de l'Allemagne, Niclas Benna et Kai Behme. Ils ont lancé leur initiative sur le compte Instagram #catchandclean. Depuis, ces passionnés publient régulièrement des photos de leurs prises et des selfies humoristiques pris au bord de l'eau, mais aussi des déchets qu'ils ramassent lors de leurs sorties de pêche et qu'ils photographient de manière créative. Avec ce thème et leur approche décontractée, Niclas et Kai ont manifestement touché une corde sensible au sein de la communauté germanophone des pêcheurs. Lorsqu'ils ont organisé leur première journée Catch & Clean en 2021, des pêcheurs du sud de l'Allemagne, d'Autriche et de Suisse y ont déjà participé.

La grande percée

En 2023, la Fédération allemande des pêcheurs à la ligne (DAFV), qui compte environ 9000 associations et plus de 500'000 membres, a intégré cet événement à son programme annuel. Peu après, la Fédération régionale de pêche de Basse-Autriche a fait de même.

D'année en année, le nombre de fabricants et de distributeurs renommés d'articles de pêche qui soutiennent cette initiative et lui apportent encore plus de visibilité ne cesse d'augmenter. Depuis 2024, la FSP, qui compte environ 600 sociétés de pêche et plus de 25'000 membres, participe également à ce mouvement pionnier de protection des eaux, qui explore de nouvelles voies pour inciter les gens à agir.

Daniel Luther



Agir positivement ... et en parler

En Allemagne, la journée Catch & Clean Day est désormais devenue un événement médiatique national. Selon la Fédération allemande de pêche à la ligne (DAFV), environ 300 groupes, soit quelque 6'000 pêcheurs, ont participé à l'action le 27 septembre 2025 et ont bénévolement débarrassé les ruisseaux, les rivières et les lacs des déchets et des détritus de la civilisation – au total, environ 15 tonnes qui ont été éliminées de manière appropriée.

En Suisse également, de nombreux médias régionaux se sont intéressés à cet engagement bénévole en faveur de l'environnement et de la communauté. Ce type très concret de protection des eaux est bien accueilli et constitue une excellente publicité. C'est pourquoi la FSP recommande à tous les participants d'inviter les médias de leur région ou de prendre eux-mêmes quelques photos parlantes et de les envoyer aux rédactions avec les informations les plus importantes.



Qu'attendez-vous pour rejoindre la FSPG ?

Sociétés membres

FSPG	LAMBERT Zénon	lambert.zenon@gmail.com
AMICALE TOS-Lémanique	SAVARY Benoît	bsavaryjardin@gmail.com
APL - Lac Léman	LUCHETTA Lydia	amicalepecheursapl@gmail.com
AMICALE DE LA TOUVIÈRE	LEROY Stéphane	s.leroyx1@gmail.com
LA LOUTRE	GIROD Patrick	p.girod64@gmail.com
CLUB GENEVOIS PECHE EN MER	BOCCALARI Jean-Marc	jmboccalari@bluewin.ch

Retrouvez les adresses des sites de nos sociétés membres sur www.fspg-ge.ch
Site de la Fédération Suisse de Pêche FSP www.sfv-fsp.ch

Prêt pour une Matinée Pêche ?

SANS PERMIS

Maximum 5 personnes
4.55 ou 4.80 m - Moteur essence
8 cv - 12 à 15 km/h - Avec taud de soleil sur demande

Location bateau type PERLA de 7h. à 12h.

CHF 150.-

(RÉSERVATION INDISPENSABLE)



ÉCOLE DE NAVIGATION VOILE & MOTEUR

Quai Gustave-Ador 33 - 1207 Genève

022 735 43 00

lescorsaires.ch